

Porteur de projet :

Opération :

Fiche projet n°

GRILLE DE SELECTION GALPA Littoral Calvados		
FA 1 - Excellence des produits de la pêche et de l'aquaculture		
Critères obligatoires et éliminatoires (pré-remplie par la cellule animation)	Oui	Non
Le projet répond-il aux objectifs du DLAL FEAMPA		
Le projet répond-il aux objectifs de la stratégie locale		
Le projet a-t-il lieu sur le périmètre d'action du GALPA		

Modalités d'utilisation de la grille de sélection

Comment utiliser cette grille

Pour chaque projet, une grille pré-remplie sera transmise aux membres en amont du Comité de sélection et servira de repère lors de l’audition du porteur de projet et pour la rédaction de l'avis de sélection.

À quoi sert cette grille de sélection ?

Cette grille est un outil à destination des membres du Comité de sélection GALPA Littoral Calvados, qui permet de sélectionner, via une procédure transparente et objective, les projets sollicitant des fonds DLAL FEAMPA.

Qui remplit cette grille ?

La cellule d’animation renseigne les critères éliminatoires et les critères déterminant le taux de financement. Cette analyse technique préalable permet de sélectionner les dossiers aptes à recevoir l’analyse des membres du Comité de sélection GALPA.
Seuls, les projets éligibles aux fiches actions DLAL FEAMPA du GALPA Littoral Calvados seront proposés pour avis de sélection en Comité de sélection.

La grille de sélection est composée de trois tableaux distincts :

- 1. Critères éliminatoires
- 2. Critères thématiques
- 3. Critères transversaux
- 4. Critères déterminant le taux de financement du projet

Les critères thématiques et transversaux sont remplis par les membres du Comité de sélection GALPA.

1 - CRITERES THEMATIQUES			
Critères de sélection	Nombre de points		
	0	1	2
1/ Le projet permet d'informer et de sensibiliser le public sur la consommation des produits de la pêche et de l'aquaculture	Non ☐	Effet indirect du projet ☐	Partie intégrante du projet ☐
2/ Le projet permet la relocalisation de la consommation des produits de la pêche et de l'aquaculture	Non ☐	Effet indirect du projet ☐	Partie intégrante du projet ☐
3/ Le projet facilite la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	Non ☐	Effet indirect du projet ☐	Partie intégrante du projet ☐
4/ Le projet améliore la qualité ou la diversité de la production et de la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	Non ☐	Effet indirect du projet ☐	Partie intégrante du projet ☐
Sous-total n°1	/8		

2 - CRITERES TRANSVERSAUX					
Critères de sélection		Nombre de points			
		0	1	2	
Qualité du projet	1/Le projet est-il fédérateur sur le territoire ? <i>Implication des professionnels de la filière pêche, de l'aquaculture, des acteurs du territoire</i>	Non ☐	Moyennement fédérateur ☐	Très fédérateur ☐	
	2/ Le projet dispose-t-il d'un plan de communication cohérent ? (les moyens et la cible bien adaptés)	Non ☐	Moyennement cohérent ☐	Très cohérent ☐	
	3/ Le projet améliore-t-il l'image des filières et des produits de la pêche, de l'aquaculture ou du territoire ? <i>Amélioration des connaissances, de la qualité, des techniques de production, de la gestion de la filière...</i>	Non ☐	Améliore moyennement ☐	Améliore grandement ☐	
	4/ Cohérence globale du projet	Non ☐	Moyennement cohérent ☐	Très cohérent ☐	
Développement durable	Economique	5/ Le projet est-il innovant sur le territoire ? <i>Par le développement d'une nouvelle action sans équivalence, par l'amélioration d'une action déjà existante, par le transfert d'une innovation en provenance d'un autre territoire...</i>	Non ☐	Moyennement innovant ☐	Très innovant ☐
		6/ Le projet crée-t-il bénéficie t-il aux professionnels de la pêche et de l'aquaculture ? <i>Création d'un nouveau produit, d'un nouveau marché, d'une nouvelle activité, de nouveaux consommateurs...</i>	Non ☐	Bénéficie moyennement ☐	Bénéficie grandement ☐
		7/ Le projet permet-il le rayonnement de notre territoire et des activités de la filière ?	Non ☐	Uniquement au niveau communal ou intercommunal ☐	Au-delà du niveau intercommunal ☐
	Social	8/ Le projet permet-il le maintien ou la création d'emploi ?	Non ☐	Permet le maintien de l'emploi ☐	Crée de l'emploi ☐
		9/ Le projet permet-il de maintenir dans l'emploi un sénior, d'intégrer un jeune ou d'assurer la parité ?	Non ☐	Oui, respect d'un critère ☐	Oui, plusieurs critères ☐
	Environnement	10/ Le projet prend-il en compte les enjeux environnementaux ? <i>Adaptation au changement climatique, gestion durable des ressources et/ou des milieux, à une gestion équilibrée entre les différents usages, développement de pratiques éco-responsables, ...</i>	Non ☐	Oui, respect d'un critère ☐	Oui, plusieurs critères ☐
11/ Le projet intègre-t-il une dimension de sensibilisation aux enjeux environnementaux ? <i>Sensibilisation = action de communication ou d'information</i>		Non ☐	Présence d'une sensibilisation ☐	Partie intégrante du projet ☐	
Bonus	12/ Le projet répond-il aux objectifs de plusieurs fiches action ? <i>FA 1 : Excellence des produits de la pêche et de l'aquaculture</i> <i>FA 2 : Attractivité et diversification des métiers de la pêche et de l'aquaculture</i> <i>FA 3 : Attractivité touristique orientée vers la culture maritime et la biodiversité</i> <i>FA 4 : Facilité l'économie circulaire et la gestion des déchets</i>	Non ☐	Oui ☐	/	
Sous-total n°2		/22			
NOTE FINALE		/30			
Projet rejeté <15 ☐		Projet ajourné entre 15 et <19 ☐		Projet accepté > ou = à 19 ☐	

3 - CRITERES TAUX DE FINANCEMENT (préremplie par la cellule d'animation)			
Critères	Oui	Non	Commentaires
Le porteur de projet est-il qualifié Organisme de Droit Public ou une entreprise chargée de la gestion de Services d'Intérêt Économique Général (article 106, paragraphe 2, du traité) ?			
L'un des critères suivants est-il respecté : être d'intérêt collectif, présenter des caractéristiques innovantes, avoir un bénéficiaire collectif ou garantir un accès public à ses résultats ?			
Il est nécessaire d'avoir au moins un "Oui" our prétendre à 80% d'intensité maximale d'aide publique			
Intensité maximale d'aide publique			
50% (par défaut)			
80%			

Porteur de projet :

Opération :

Fiche projet n°

GRILLE DE SELECTION GALPA Littoral Calvados		
FA 2 - Attractivité et diversification des métiers de la pêche et de l'aquaculture		
Critères obligatoires et éliminatoires (pré-remplie par la cellule animation)	Oui	Non
Le projet répond-il aux objectifs du DLAL FEAMPA		
Le projet répond-il aux objectifs de la stratégie locale		
Le projet a-t-il lieu sur le périmètre d'action du GALPA		

Modalités d’utilisation de la grille de sélection

Comment utiliser cette grille

Pour chaque projet, une grille pré-remplie sera transmise aux membres en amont du Comité de sélection et servira de repère lors de l’audition du porteur de projet et pour la rédaction de l'avis de sélection.

À quoi sert cette grille de sélection ?

Cette grille est un outil à destination des membres du Comité de sélection GALPA Littoral Calvados, qui permet de sélectionner, via une procédure transparente et objective, les projets sollicitant des fonds DLAL FEAMPA.

Qui remplit cette grille ?

La cellule d’animation renseigne les critères éliminatoires et les critères déterminant le taux de financement. Cette analyse technique préalable permet de sélectionner les dossiers aptes à recevoir l’analyse des membres du Comité de sélection GALPA.
Seuls, les projets éligibles aux fiches actions DLAL FEAMPA du GALPA Littoral Calvados seront proposés pour avis de sélection en Comité de sélection.

La grille de sélection est composée de trois tableaux distincts :

- 1. Critères éliminatoires
- 2. Critères thématiques
- 3. Critères transversaux
- 4. Critères déterminant le taux de financement du projet

Les critères thématiques et transversaux sont remplis par les membres du Comité de sélection GALPA.

1 - CRITERES THEMATIQUES			
Critères de sélection	Nombre de points		
	0	1	2
1/ Le projet améliore-t-il l'attractivité des métiers de la mer ?	Non ☐	Effet indirect du projet ☐	Partie intégrante du projet ☐
2/ Le projet permet un meilleur accès aux informations sur les métiers de la mer et les formations ?	Non ☐	Effet indirect du projet ☐	Partie intégrante du projet ☐
3/ Le projet améliore t-il l'employabilité des populations locales ?	Non ☐	Effet indirect du projet ☐	Partie intégrante du projet ☐
4/ le projet met-il en valeur les savoir-faire et/ou communique t-il sur les métiers de la mer ?	Non ☐	Effet indirect du projet ☐	Partie intégrante du projet ☐
Sous-total n°1	/8		

2 - CRITERES TRANSVERSAUX					
Critères de sélection		Nombre de points			
		0	1	2	
Qualité du projet	1/Le projet est-il fédérateur sur le territoire ? <i>Implication des professionnels de la filière pêche, de l'aquaculture, des acteurs du territoire</i>	Non ☐	Moyennement fédérateur ☐	Très fédérateur ☐	
	2/ Le projet dispose-t-il d'un plan de communication cohérent ? (les moyens et la cible bien adaptés)	Non ☐	Moyennement cohérent ☐	Très cohérent ☐	
	3/ Le projet améliore-t-il l'image des filières et des produits de la pêche, de l'aquaculture ou du territoire ? <i>Amélioration des connaissances, de la qualité, des techniques de production, de la gestion de la filière...</i>	Non ☐	Améliore moyennement ☐	Améliore grandement ☐	
	4/ Cohérence globale du projet	Non ☐	Moyennement cohérent ☐	Très cohérent ☐	
Développement durable	Economique	5/ Le projet est-il innovant sur le territoire ? <i>Par le développement d'une nouvelle action sans équivalence, par l'amélioration d'une action déjà existante, par le transfert d'une innovation en provenance d'un autre territoire...</i>	Non ☐	Moyennement innovant ☐	Très innovant ☐
		6/ Le projet crée-t-il bénéficie t-il aux professionnels de la pêche et de l'aquaculture ? <i>Création d'un nouveau produit, d'un nouveau marché, d'une nouvelle activité, de nouveaux consommateurs...</i>	Non ☐	Bénéficie moyennement ☐	Bénéficie grandement ☐
		7/ Le projet permet-il le rayonnement de notre territoire et des activités de la filière ?	Non ☐	Uniquement au niveau communal ou intercommunal ☐	Au-delà du niveau intercommunal ☐
	Social	8/ Le projet permet-il le maintien ou la création d'emploi ?	Non ☐	Permet le maintien de l'emploi ☐	Crée de l'emploi ☐
		9/ Le projet permet-il de maintenir dans l'emploi un sénior, d'intégrer un jeune ou d'assurer la parité ?	Non ☐	Oui, respect d'un critère ☐	Oui, plusieurs critères ☐
	Environnement	10/ Le projet prend-il en compte les enjeux environnementaux ? <i>Adaptation au changement climatique, gestion durable des ressources et/ou des milieux, à une gestion équilibrée entre les différents usages, développement de pratiques éco-responsables, ...</i>	Non ☐	Oui, respect d'un critère ☐	Oui, plusieurs critères ☐
11/ Le projet intègre-t-il une dimension de sensibilisation aux enjeux environnementaux ? <i>Sensibilisation = action de communication ou d'information</i>		Non ☐	Présence d'une sensibilisation ☐	Partie intégrante du projet ☐	
Bonus	12/ Le projet répond-il aux objectifs de plusieurs fiches action ? <i>FA 1 : Excellence des produits de la pêche et de l'aquaculture</i> <i>FA 2 : Attractivité et diversification des métiers de la pêche et de l'aquaculture</i> <i>FA 3 : Attractivité touristique orientée vers la culture maritime et la biodiversité</i> <i>FA 4 : Facilité l'économie circulaire et la gestion des déchets</i>	Non ☐	Oui ☐	/	
Sous-total n°2		/22			
NOTE FINALE		/30			
Projet rejeté <15 ☐		Projet ajourné entre 15 et <19 ☐		Projet accepté > ou = à 19 ☐	
3 - CRITERES TAUX DE FINANCEMENT (préremplie par la cellule d'animation)					
Critères		Oui	Non	Commentaires	
Le porteur de projet est-il qualifié Organisme de Droit Public ou une entreprise chargée de la gestion de Services d'Intérêt Économique Général (article 106, paragraphe 2, du traité) ?					
L'un des critères suivants est-il respecté : être d'intérêt collectif, présenter des caractéristiques innovantes, avoir un bénéficiaire collectif ou garantir un accès public à ses résultats ?					
Il est nécessaire d'avoir au moins un "Oui" our prétendre à 80% d'intensité maximale d'aide publique					
Intensité maximale d'aide publique					
50% (par défaut)					
80%					

Porteur de projet :

Opération :

Fiche projet n°

GRILLE DE SELECTION GALPA Littoral Calvados		
FA 3 - Attractivité touristique orientée vers la culture maritime et la biodiversité		
Critères obligatoires et éliminatoires (pré-remplie par la cellule animation)	Oui	Non
Le projet répond-il aux objectifs du DLAL FEAMPA		
Le projet répond-il aux objectifs de la stratégie locale		
Le projet a-t-il lieu sur le périmètre d'action du GALPA		

Modalités d’utilisation de la grille de sélection

Comment utiliser cette grille

Pour chaque projet, une grille pré-remplie sera transmise aux membres en amont du Comité de sélection et servira de repère lors de l’audition du porteur de projet et pour la rédaction de l'avis de sélection.

À quoi sert cette grille de sélection ?

Cette grille est un outil à destination des membres du Comité de sélection GALPA Littoral Calvados, qui permet de sélectionner, via une procédure transparente et objective, les projets sollicitant des fonds DLAL FEAMPA.

Qui remplit cette grille ?

La cellule d’animation renseigne les critères éliminatoires et les critères déterminant le taux de financement. Cette analyse technique préalable permet de sélectionner les dossiers aptes à recevoir l’analyse des membres du Comité de sélection GALPA.
Seuls, les projets éligibles aux fiches actions DLAL FEAMPA du GALPA Littoral Calvados seront proposés pour avis de sélection en Comité de sélection.

La grille de sélection est composée de trois tableaux distincts :

- 1. Critères éliminatoires
- 2. Critères thématiques
- 3. Critères transversaux
- 4. Critères déterminant le taux de financement du projet

Les critères thématiques et transversaux sont remplis par les membres du Comité de sélection GALPA.

1 - CRITERES THEMATIQUES			
Critères de sélection	Nombre de points		
	0	1	2
1/ Le projet permet de diversifier l'offre touristique en lien avec la pêche, l'aquaculture ou la biodiversité	Non ☐	Effet indirect du projet ☐	Partie intégrante du projet ☐
2/ Le projet renforce la coopération des acteurs locaux autour du patrimoine maritime et d’une identité culturelle commune	Non ☐	Effet indirect du projet ☐	Partie intégrante du projet ☐
3/ Le projet intègre des professionnels de la pêche et de l'aquaculture	Non ☐	Effet indirect du projet ☐	Partie intégrante du projet ☐
4/ Le projet communique hors du territoire sur la spécificité des produits aquatiques du territoire	Non ☐	Effet indirect du projet ☐	Partie intégrante du projet ☐
Sous-total n°1	/8		

2 - CRITERES TRANSVERSAUX					
Critères de sélection		Nombre de points			
		0	1	2	
Qualité du projet	1/Le projet est-il fédérateur sur le territoire ? <i>Implication des professionnels de la filière pêche, de l'aquaculture, des acteurs du territoire</i>	Non ☐	Moyennement fédérateur ☐	Très fédérateur ☐	
	2/ Le projet dispose-t-il d'un plan de communication cohérent ? (les moyens et la cible bien adaptés)	Non ☐	Moyennement cohérent ☐	Très cohérent ☐	
	3/ Le projet améliore-t-il l'image des filières et des produits de la pêche, de l'aquaculture ou du territoire ? <i>Amélioration des connaissances, de la qualité, des techniques de production, de la gestion de la filière...</i>	Non ☐	Améliore moyennement ☐	Améliore grandement ☐	
	4/ Cohérence globale du projet	Non ☐	Moyennement cohérent ☐	Très cohérent ☐	
Développement durable	Economique	5/ Le projet est-il innovant sur le territoire ? <i>Par le développement d'une nouvelle action sans équivalence, par l'amélioration d'une action déjà existante, par le transfert d'une innovation en provenance d'un autre territoire...</i>	Non ☐	Moyennement innovant ☐	Très innovant ☐
		6/ Le projet crée-t-il bénéficie t-il aux professionnels de la pêche et de l'aquaculture ? <i>Création d'un nouveau produit, d'un nouveau marché, d'une nouvelle activité, de nouveaux consommateurs...</i>	Non ☐	Bénéficie moyennement ☐	Bénéficie grandement ☐
		7/ Le projet permet-il le rayonnement de notre territoire et des activités de la filière ?	Non ☐	Uniquement au niveau communal ou intercommunal ☐	Au-delà du niveau intercommunal ☐
	Social	8/ Le projet permet-il le maintien ou la création d'emploi ?	Non ☐	Permet le maintien de l'emploi ☐	Crée de l'emploi ☐
		9/ Le projet permet-il de maintenir dans l'emploi un sénior, d'intégrer un jeune ou d'assurer la parité ?	Non ☐	Oui, respect d'un critère ☐	Oui, plusieurs critères ☐
	Environnement	10/ Le projet prend-il en compte les enjeux environnementaux ? <i>Adaptation au changement climatique, gestion durable des ressources et/ou des milieux, à une gestion équilibrée entre les différents usages, développement de pratiques éco-responsables, ...</i>	Non ☐	Oui, respect d'un critère ☐	Oui, plusieurs critères ☐
11/ Le projet intègre-t-il une dimension de sensibilisation aux enjeux environnementaux ? <i>Sensibilisation = action de communication ou d'information</i>		Non ☐	Présence d'une sensibilisation ☐	Partie intégrante du projet ☐	
Bonus	12/ Le projet répond-il aux objectifs de plusieurs fiches action ? <i>FA 1 : Excellence des produits de la pêche et de l'aquaculture</i> <i>FA 2 : Attractivité et diversification des métiers de la pêche et de l'aquaculture</i> <i>FA 3 : Attractivité touristique orientée vers la culture maritime et la biodiversité</i> <i>FA 4 : Facilité l'économie circulaire et la gestion des déchets</i>	Non ☐	Oui ☐	/	
Sous-total n°2		/22			
NOTE FINALE		/30			
Projet rejeté <15 ☐		Projet ajourné entre 15 et <19 ☐		Projet accepté > ou = à 19 ☐	
3 - CRITERES TAUX DE FINANCEMENT (préremplie par la cellule d'animation)					
Critères		Oui	Non	Commentaires	
Le porteur de projet est-il qualifié Organisme de Droit Public ou une entreprise chargée de la gestion de Services d'Intérêt Économique Général (article 106, paragraphe 2, du traité) ?					
L'un des critères suivants est-il respecté : être d'intérêt collectif, présenter des caractéristiques innovantes, avoir un bénéficiaire collectif ou garantir un accès public à ses résultats ?					
Il est nécessaire d'avoir au moins un "Oui" our prétendre à 80% d'intensité maximale d'aide publique					
Intensité maximale d'aide publique					
50% (par défaut)					
80%					

Porteur de projet :

Opération :

Fiche projet n°

GRILLE DE SELECTION GALPA Littoral Calvados		
FA 4 - Faciliter l'économie circulaire et la gestion des déchets		
Critères obligatoires et éliminatoires (pré-remplie par la cellule animation)	Oui	Non
Le projet répond-il aux objectifs du DLAL FEAMPA		
Le projet répond-il aux objectifs de la stratégie locale		
Le projet a-t-il lieu sur le périmètre d'action du GALPA		

Modalités d'utilisation de la grille de sélection

Comment utiliser cette grille

Pour chaque projet, une grille pré-remplie sera transmise aux membres en amont du Comité de sélection et servira de repère lors de l’audition du porteur de projet et pour la rédaction de l'avis de sélection.

À quoi sert cette grille de sélection ?

Cette grille est un outil à destination des membres du Comité de sélection GALPA Littoral Calvados, qui permet de sélectionner, via une procédure transparente et objective, les projets sollicitant des fonds DLAL FEAMPA.

Qui remplit cette grille ?

La cellule d’animation renseigne les critères éliminatoires et les critères déterminant le taux de financement. Cette analyse technique préalable permet de sélectionner les dossiers aptes à recevoir l’analyse des membres du Comité de sélection GALPA. Seuls, les projets éligibles aux fiches actions DLAL FEAMPA du GALPA Littoral Calvados seront proposés pour avis de sélection en Comité de sélection.

La grille de sélection est composée de trois tableaux distincts :

- 1. Critères éliminatoires
- 2. Critères thématiques
- 3. Critères transversaux
- 4. Critères déterminant le taux de financement du projet

Les critères thématiques et transversaux sont remplis par les membres du Comité de sélection GALPA.

1 - CRITERES THEMATIQUES			
Critères de sélection	Nombre de points		
	0	1	2
1/ Le projet participe au dynamisme d'une filière vertueuse de gestion des déchets et de l'économie circulaire	Non ☐	Effet indirect du projet ☐	Partie intégrante du projet ☐
2/ Le projet favorise la collecte et/ou la valorisation des déchets/coproduits/ espèces invasives	Non ☐	Effet indirect du projet ☐	Partie intégrante du projet ☐
3/ Le projet contribue à l'information, la sensibilisation ou la formation des professionnels ou du grand public sur l'importance d'une gestion vertueuse des déchets	Non ☐	Effet indirect du projet ☐	Partie intégrante du projet ☐
4/ Le projet contribue à diminuer l'impact des déchets sur le littoral	Non ☐	Effet indirect du projet ☐	Partie intégrante du projet ☐
Sous-total n°1	/8		

2 - CRITERES TRANSVERSAUX					
Critères de sélection		Nombre de points			
		0	1	2	
Qualité du projet	1/Le projet est-il fédérateur sur le territoire ? <i>Implication des professionnels de la filière pêche, de l'aquaculture, des acteurs du territoire</i>	Non ☐	Moyennement fédérateur ☐	Très fédérateur ☐	
	2/ Le projet dispose-t-il d'un plan de communication cohérent ? (les moyens et la cible bien adaptés)	Non ☐	Moyennement cohérent ☐	Très cohérent ☐	
	3/ Le projet améliore-t-il l'image des filières et des produits de la pêche, de l'aquaculture ou du territoire ? <i>Amélioration des connaissances, de la qualité, des techniques de production, de la gestion de la filière...</i>	Non ☐	Améliore moyennement ☐	Améliore grandement ☐	
	4/ Cohérence globale du projet	Non ☐	Moyennement cohérent ☐	Très cohérent ☐	
Développement durable	Economique	5/ Le projet est-il innovant sur le territoire ? <i>Par le développement d'une nouvelle action sans équivalence, par l'amélioration d'une action déjà existante, par le transfert d'une innovation en provenance d'un autre territoire...</i>	Non ☐	Moyennement innovant ☐	Très innovant ☐
		6/ Le projet crée-t-il bénéficie t-il aux professionnels de la pêche et de l'aquaculture ? <i>Création d'un nouveau produit, d'un nouveau marché, d'une nouvelle activité, de nouveaux consommateurs...</i>	Non ☐	Bénéficie moyennement ☐	Bénéficie grandement ☐
		7/ Le projet permet-il le rayonnement de notre territoire et des activités de la filière ?	Non ☐	Uniquement au niveau communal ou intercommunal ☐	Au-delà du niveau intercommunal ☐
	Social	8/ Le projet permet-il le maintien ou la création d'emploi ?	Non ☐	Permet le maintien de l'emploi ☐	Crée de l'emploi ☐
		9/ Le projet permet-il de maintenir dans l'emploi un sénior, d'intégrer un jeune ou d'assurer la parité ?	Non ☐	Oui, respect d'un critère ☐	Oui, plusieurs critères ☐
	Environnement	10/ Le projet prend-il en compte les enjeux environnementaux ? <i>Adaptation au changement climatique, gestion durable des ressources et/ou des milieux, à une gestion équilibrée entre les différents usages, développement de pratiques éco-responsables, ...</i>	Non ☐	Oui, respect d'un critère ☐	Oui, plusieurs critères ☐
11/ Le projet intègre-t-il une dimension de sensibilisation aux enjeux environnementaux ? <i>Sensibilisation = action de communication ou d'information</i>		Non ☐	Présence d'une sensibilisation ☐	Partie intégrante du projet ☐	
Bonus	12/ Le projet répond-il aux objectifs de plusieurs fiches action ? <i>FA 1 : Excellence des produits de la pêche et de l'aquaculture FA 2 : Attractivité et diversification des métiers de la pêche et de l'aquaculture FA 3 : Attractivité touristique orientée vers la culture maritime et la biodiversité FA 4 : Facilité l'économie circulaire et la gestion des déchets</i>	Non ☐	Oui ☐	/	
Sous-total n°2		/22			
NOTE FINALE		/30			
Projet rejeté <15 ☐		Projet ajourné entre 15 et <19 ☐		Projet accepté > ou = à 19 ☐	
3 - CRITERES TAUX DE FINANCEMENT (préremplie par la cellule d'animation)					
Critères		Oui	Non	Commentaires	
Le porteur de projet est-il qualifié Organisme de Droit Public ou une entreprise chargée de la gestion de Services d'Intérêt Économique Général (article 106, paragraphe 2, du traité) ?					
L'un des critères suivants est-il respecté : être d'intérêt collectif, présenter des caractéristiques innovantes, avoir un bénéficiaire collectif ou garantir un accès public à ses résultats ?					
Il est nécessaire d'avoir au moins un "Oui" our prétendre à 80% d'intensité maximale d'aide publique					
Intensité maximale d'aide publique					
50% (par défaut)					
80%					